REPUBLIQUE FRANCAISE

# **VILLE DE RIOM**

(PUY-DE-DOME)

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille dix-sept, le **11 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session

ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle

Nombre de Conseillers

Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre

en exercice: 33 PECOUL, Maire

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

PRESENTS:

MM. BOISSET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (à partir de la question n° 37), M.

GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 18), LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes

M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Nombre de votants:

Mme PICHARD M PRADEAU Mme RAMBAUX MM

Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M.

VERMOREL, Mme VILLER.

33

Date de convocation :

18 mai 2017

5 mai 2017 <u>ABSENTS</u>:

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Elisabeth MONTFORT

Date d'affichage:

a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 36

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 17

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20170511-DELIB170544-DE Date de télétransmission : 12/05/2017 Date de réception préfecture : 12/05/2017



# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

#### **OUESTION N° 44**

<u>OBJET</u>: Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Riom Limagne et Volcans (CLECT): représentation de la commune

**RAPPORTEUR**: Monsieur le Maire

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 20 avril 2017

VU l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts qui prévoit qu'il est créé entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à la taxe professionnelle unique et les communes membres, une Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges,

VU la délibération n°02 du 14 mars 2017 par laquelle le conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans a déterminé les modalités de constitution de la CLECT,

CONSIDERANT que la CLECT est chargée de procéder, selon des modalités fixées par le Code Général des Impôts, à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci, et qu'elle doit intervenir lors de tout transfert de charges,

CONSIDERANT que la CLECT a été créée par le conseil communautaire du 14 mars 2017 qui a arrêté sa composition ainsi qu'il suit :

- 2 représentants pour la commune de Riom,
- 1 représentant pour chacune des 30 autres communes.

## Le Conseil Municipal est invité à :

- désigner Monsieur Pierre PECOUL et Madame Nicole PICHARD, représentants de la commune de Riom à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

## APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 mai 2017

Le Maire,

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20170511-DELIB170544-DE Date de télétransmission : 12/05/2017 Date de réception préfecture : 12/05/2017

